

L'ADDUCTION D'EAU DE LA VILLE DE SOMMIÈRES

G. VIDAL

Depuis toujours Sommières s'est ravitaillée en eau grâce à ses nombreux puits (la nappe phréatique de Vidourle est peu profonde), ses sources (baumes), et par le recueillement des eaux de pluies dans des citernes.

Toutefois quantitativement et qualitativement, ces eaux laissaient à désirer, plus particulièrement en été (sécheresse) et lors des fortes pluies d'automne qui entraînaient dans les puits le purin des tas de fumier répartis dans toute la ville, provoquant des épidémies de dysenterie, malgré des mesures d'hygiène insuffisantes. Ceci inquiétait les responsables municipaux.

Il faut attendre le 20 Ventôse An III (10 mars 1795) pour trouver dans les comptes rendus des délibérations du Conseil

Municipal trace de cette préoccupation. PUECH est alors maire.

" Un membre a exposé: que le défaut absolu de fontaines dans cette commune, l'insalubrité des eaux des puits et même de celles du Vidourle extrêmement chargées de limon, réduisant cette commune dans le plus triste état, surtout dans les grosses chaleurs de l'été, que les eaux mal famées ou infectées dont les habitants sont forcés de se servir, les exposent aisément à des fièvres d' accès ou autres maladies épidémiques; que cependant la population de Sommières d'environ 4 000 individus, sa position centrale et chef lieu d'un district considérable sur le point de réunion des grandes routes d'Alais, de Nîmes, de Mont Hipolite, d'Anduze et des Cévennes à Montpellier, et sur la ligne de poste de Montpellier à Paris....Une garnison considérable de vétérans nationaux, le dépôt des prisonniers de guerre de diverses nations, le séjour ordinaire de troupes souvent d'un bataillon entier qu'on y laisse en cantonnement, le passage continuel des troupes et convois pour les armées des Pyrénées Orientales, des Alpes et de l'Italie et enfin l'établissement d'un hospice militaire outre l'hospice civil, méritent les plus grands égards pour l'affluence et le concours très nombreux d'étrangers, de voyageurs, de malades, de voitures publiques et particulières, et des administrés, qu'ils attirent journellement dans cette commune; que ce concours qui ne peut que s'accroître fait encore mieux sentir le besoin impérieux de se procurer de l'eau saine et suffisante aux besoins des habitants et des étrangers; que la nature semble y avoir pourvu puisqu'à la distance de 700 toises (1365 m) de Sommières il existe dans le territoire de la commune de Villevieille une source ou fontaine dite de Bauzille appartenant à cette dernière commune à qui l'éloignement des maisons la rend inutile, tandis qu'une partie

seulement de ses eaux est dispersée sur quelques prairies voisines et que le reste va se perdre dans le Vidourle; que cependant leur excellente qualité, leur abondance et leur position sur un chemin public et sur un point d'élévation de 10 à 12 toises (20 m - 24 m) au-dessus du niveau de Sommières, donneraient la plus grande facilité à leur déviation dans cette commune par le moyen d'un aqueduc qui aurait une pente plus que suffisante par la seule inclinaison naturelle du sol, sans le secours de l'art.

Qu'ainsi les dépenses seraient très peu conséquentes par comparaison aux précieux avantages qui en résulteraient pour ses habitants autant que pour la République puisque les eaux de l'aqueduc qui serait construit pourraient être distribuées dans plusieurs points de cette commune, dans la qualité nécessaire à tous ses besoins et à ceux des voyageurs. Qu'ainsi il est instant de s'adresser à qui de droit pour demander les permissions, autorisations, moyens et secours nécessaires pour cette construction.

L'agent national entendu, le Conseil convaincu de l'exacte vérité des faits ci-dessus exposés et de l'urgente nécessité qu'il y a pour l'utilité générale et particulière de dériver la fontaine de Bauzille dans cette commune, considérant néanmoins qu'elle se trouve sans moyens pour fournir aux dépenses qui en résulteront, quelques modiques qu'elles puissent être, en comparaison de cette même utilité, mais encouragé par l'intérêt que cette commune a pu inspirer au vertueux représentant Givot Pouzol en le priant de prendre en considération la situation, les besoins et la demande que fait cette commune de l'établissement facile et absolument nécessaire d'une ou plusieurs fontaines dans son sein par le moyen des eaux de la source ci-dessus énoncé et de l'aqueduc qui serait construit pour les y dériver, auquel effet et avant

d'autoriser cette demande et d'accorder les fonds nécessaires cette dépense, le Représentant sera prié, pour éclairer parfaitement sa sagesse de commettre un ingénieur pour se rendre sur les lieux, en lever le plan et dresser un devis estimatif des ouvrages à faire, et des dépenses que cet établissement pourra occasionner, pour, après la relation de cet ingénieur, être par le représentant statué ce qu'il appartiendra, et ont les membres présents et opinants signé. "

Il semble qu'aucune suite ait été donnée à cette intervention puisque nous ne trouvons plus aucune trace dans les registres de délibérations.

Les municipalités successives prendront quelques initiatives qui se révéleront insuffisantes.

1822 : "sur les puits communaux de la place du Bourguet, de la place de la Halle (Jean Jaurès), de la place du Marché, du faubourg du Pont seront adaptées des pompes" (maire Portalier).

1838 : " un puits sera foré aux Aires publiques qui sera muni d'une pompe" (maire Aubanel).

1854 : "le Conseil Municipal fera poser des pompes bornes fontaines, solides, élégantes et frappées des armoiries de la ville" (maire Boisson).

Ceci ne résout guère le problème de la qualité de l'eau, d'autant plus que de nombreuses maisons possèdent dans leur cave leur propre puits et qu'il est pratiquement impossible de les contrôler.

1923 : Marcel Audibert, docteur en pharmacie à Sommières, publie une étude sur " Les eaux d'alimentation de Sommières en Languedoc".

Il procède à une analyse sur la qualité des eaux des vingt et un puits communaux que compte la ville ; son étude porte plus précisément sur six puits: puits du Temple, de la porte Narbonne, de la pharmacie Audibert au centre-ville, du Marché, du faubourg du Pont, du collège.

Cette étude comporte une analyse technique chimique et une analyse technique bactériologique.

L'analyse de l'eau du Vidourle en amont de Sommières est faite à titre de comparaison.

En conclusion, l'eau du Vidourle présente des différences chimiques, elle est bactériologiquement suspecte ; quant aux puits analysés, ils offrent une eau de qualité médiocre.

Le 11 septembre de la même année le Conseil Municipal vote le principe d'un projet d'adduction d'eau dans la ville.

Dans sa séance du 27 octobre 1930 (il aura fallu attendre sept ans !) le Conseil Municipal vote une somme de 5 000 F pour frais d'une première étude de l'expert géologue et des services d'hygiène du Département, ainsi que d'un ingénieur M. Ferrier.

Dans celle du 5 mars 1931 MM. Ferreol et Guizonnier sont désignés comme ingénieurs conseils pour l'étude du projet d'adduction d'eau.

Devant l'urgence du problème la municipalité fait établir un rapport géologique en vue d'un projet d'adduction d'eau, par le professeur Blayac, professeur de géologie à la faculté des Sciences de Montpellier et collaborateur principal au service de la carte géologique de la France.

En voici quelques extraits :

" Sommières qui compte 3 300 habitants est une des localités du Gard les plus mal desservies en eau potable ; je peux même dire que je n'en connais pas, dans tout le département, où l'on boive une eau aussi dangereuse pour la santé publique.

La ville est située en bordure de la rivière bien connue, le Vidourle... Dans la plaine alluviale, il se trouve à une faible profondeur, sous un manteau de limons sableux, une nappe aquifère phréatique qui a été reconnue d'un volume par trop faible pour une localité de l'importance de Sommières.

Néanmoins, en ville et à la campagne, des puits publics ou privés empruntent l'eau à cette nappe et subviennent médiocrement aux besoins de la population.

La plupart des puits privés, sans confort hygiénique, sont dans les maisons même, souvent au voisinage des écuries, des fosses d'aisance, des caniveaux d'eaux ménagères, et certains sont dans des caves.

Les puits publics ne sont guère plus recommandables ; ils sont en ville et en danger continuel de pollution de la part des eaux usées qui circulent à l'air libre et gagnent la nappe aquifère.

On conçoit, dans ces conditions, qu'une telle alimentation en eau est des plus précaires et des plus dangereuses. Aussi la

fièvre typhoïde et les maladies d'origine hydrique existent-elles à l'état endémique et parfois prennent-elles l'allure épidémique.

D'une statistique basée sur les 10 années 1920 à 1929, il résulte que la mortalité à Sommières est de 22 pour mille, chiffre bien plus élevé que celui de la moyenne en France, qui est, en gros, pour ces dix années, de 17 pour mille".

Suivent de considérations géologiques techniques. Le rapport poursuit :

“ ...En présence d'un tel état de choses, les conseils municipaux qui se sont succédés jusqu'à ce jour, ont été fort embarrassés pour solutionner le problème angoissant de l'alimentation en eau potable à Sommières, et ont vécu dans le statu quo que l'on sait cependant si dangereux.

Appelé en consultation encore récemment par la nouvelle municipalité (R. Gaussen maire), et après mûres réflexions, je n'ai pas hésité à conseiller un captage dans les alluvions du lit du Vidourle, quitte à javelliser ou à chlorer l'eau si elle était reconnue impure.

Cette solution à mes yeux s'impose impérieusement : il n'existe pas à plus de 20 kilomètres à la ronde de source susceptible d'alimenter Sommières.

Il y a lieu d'approuver le projet présenté par la ville de Sommières qui consiste à capter l'eau du lit souterrain du Vidourle.

J'estime que le point le plus favorable à un tel captage se trouve en amont de Sommières à 750 m environ des premières maisons. Là se trouve un barrage très ancien, dont la solidité a fait ses preuves. Ce barrage alimentait un moulin aujourd'hui abandonné, le moulin de Garanel, propriété de la ville.

En amont du moulin, pas d'usines, pas de hameaux, de villages ou de grosses habitations avant Salinelles qui est à 3 km au moins de Garanel; encore ce village est-il à 800 m du

Vidourle; au-delà de Salinelles se trouve Lecques qui est à 7 km, puis Vic le Fesq qui est à 12 km, localités qui n'offrent pas de danger vis à vis des eaux du Vidourle en raison de leur éloignement et de la faible importance du chiffre de leur population....”

Trois forages d'essai sont alors effectués, à l'aide de tubes enfouis dans ces alluvions sous-fluviales, en trois points différents situés entre le barrage qui fait un angle très prononcé et la berge. Ces trois points sont tous à une distance de la berge variant entre 8 et 5 mètres. Les tubes sont enfoncés jusqu'à la rencontre d'une roche dure vraisemblablement le calcaire "burdigalien" qui constitue l'ossature profonde du lit du Vidourle. Ce calcaire est rencontré à plus de 4 m de profondeur.

Les analyses effectuées sur des échantillons d'eau prélevés en période de beau temps donnent de bons résultats. " Les trois analyses ont indiqué la présence d'une certaine quantité de carbonates alcalino-terreux et de sulfates, peut-être au-dessus de la moyenne, mais pas en doses prohibitives ; pas de nitrites, peu de nitrates.... Malgré le petit nombre de colibacilles, 50 par litre, révélé par l'analyse, seulement dans les échantillons d'eau prélevés en temps de pluie, il y a lieu de prévoir un poste d'épuration (javellisation) qu'on pourra ne faire fonctionner qu'en temps de crue....

La ville de Sommières devra faire analyser régulièrement les eaux de la distribution une fois par mois, par exemple....

Je ne donne un avis favorable au projet que si la municipalité s'engage à fermer tous les puits communaux

actuels et les mettre hors d'usage et si elle engage aussi la population par des affiches réitérées à renoncer à l'usage des puits privés.

Le rapport est adressé au Préfet du Gard. Cette fois les choses semblent bien parties.

Le 9 octobre 1931, après lecture du rapport Blayac, le projet d'adduction d'eau et de distribution d'eau potable est accepté.

Par une dépêche du 3 mai 1932, le Ministre de l'Agriculture fait savoir à M. le Préfet du Gard que dans sa séance du 19 mars 1932, la sous-commission de répartition pour les subventions des travaux communaux d'adduction d'eau potable avait pris en considération, avec des réserves habituelles, les travaux de captage prévus au projet présenté par la commune de Sommières.

Ceci permettra de réaliser la première tranche de travaux, soit le puits de captage.

Ce puits se composera d'un cuvelage cylindrique de 3 m de diamètre intérieur, enfoncé d'environ 3,80 m dans le lit du Vidourle ; ce cuvelage sera surmonté d'une super structure en forme de tronc de cône et muni d'un tampon hermétique de sûreté. Les parois seront de 30 cm d'épaisseur en béton armé étanche ; l'arrivée d'eau se fera uniquement par le fond et la base où des barbacanes seront aménagées.

Les dépenses prévues pour cet ouvrage sont de 39 900 F environ. Les travaux ne seront pas mis en adjudication car leur

exécution nécessite une entreprise spécialisée ; la société Eau et Assainissement de Paris est choisie.

Le montant total de la dépense pour le captage des eaux est estimé à 90 000 F : la subvention s'élève à 50 %; la mairie emprunte 45 000 F auprès du Crédit Foncier de France.

Une dépêche du Ministre de l'agriculture datée du 11 octobre 1934 fait connaître qu'il a alloué à la commune pour l'ensemble des travaux une subvention de 40 % sur le montant des dépenses dont le maximum a été fixé à 1 253 000 F, ce qui laisse à la commune une dépense de 751 800 F de laquelle il faut défalquer l'emprunt de 45 000 F pour les travaux de captage des eaux.

Lors de la session extraordinaire du 29 mars 1935 le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier l'ensemble des travaux à la société Eau et Assainissement, aux conditions de ses soumissions et cahier des charges.

Le Conseil fixe le montant des dépenses autorisées à une somme totale de 1 281 000 F ; on contractera un emprunt de 828 800 F amortissable en 29 années à partir de 1936 auprès de la Caisse du Fonds Commun du Travail.

Cet emprunt sera ramené à 706 800 F suite à une décision de la Commission Nationale des Grands Travaux. Il restera donc à pourvoir une somme de 122 000 F ce qui nécessitera un nouvel emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour la construction des deux réservoirs, la ville se verra dans l'obligation d'acquérir les parcelles de terrain appartenant à M. Rech Marius qui demande une promesse d'échange, ce qui sera approuvé par le Conseil Municipal.

D'autres parcelles appartenant à la société civile d'Enseignement Catholique feront elles aussi l'objet d'un échange accepté aux conditions prévues.

Les travaux sont divisés en trois tranches

- Forage du puits
- Pose des conduites, fontaines et station élévatoire
- Réservoirs d'eau.

Le puits, creusé rive gauche en amont du barrage desservant les moulins de Gravevesse et de Garanel, existe encore ; mais il a été abandonné depuis de nombreuses années pour insuffisance.

La station élévatoire est construite sur l'emplacement du moulin de Garanel détruit par l'inondation de 1933.

Le site choisi pour les deux réservoirs cylindriques de 1000m³ chacun n'est autre que la cour du château, ce qui entraîne la démolition de quelques bâtiments. A cette époque, on se souciait peu du patrimoine historique.

La longueur des canalisations est de 8km environ.

L'exploitation du service des eaux est confiée à la Société de Distribution des Eaux Intercommunales, 6 rue Grelé à Lyon.

Elle fournira pour une durée de 15 ans, un fontainier, Mr Lattard, qui veillera au bon fonctionnement de l'ensemble.

La SDEI versera à la commune 60 % du produit brut de la vente de l'eau si ce produit se situe entre 50 000F et 60 000F; 80%, s'il est entre 60 000F et 70 000F . Plus la consommation augmente, plus la part de la mairie augmente elle aussi.

Les prix à la consommation pour les particuliers sont les suivants :

250 l	par jour	100 F	par an
500 l	"	180 F	"
1000 l	"	350 F	"
2000 l	"	680 F	"

Une somme de 300 F sera facturée par m3 journalier supplémentaire et le tarif location - entretien des compteurs variera selon le diamètre, soit 30 F, 34 F, 38 F par an.

Le branchement est gratuit, alors que celui au gaz ou à l'électricité est payant. A ceux qui s'étonnent, Mr le Maire répond que " pour la salubrité et l'hygiène de Sommières, l'eau est une nécessité et que cette gratuité permettra ainsi à tous, riches ou pauvres, de bénéficier de cette eau bienfaitrice ".

Bien évidemment, tous ces grands travaux occasionneront des imprévus qui nécessiteront une rallonge financière. Le décompte définitif est le suivant :

- 1er lot:	soumission	274 271,83 F
	coût réel	304 717,11 F
- 2ème lot	décompte total	693 896,58 F
- 3ème lot	soumission	210 923,32 F
	coût réel	235 185,27 F
soit un total de		1 236 915,89 F

Vingt six entreprises ont soumissionné lors de l'adjudication ; une seule est choisie pour mener de front les travaux des trois lots.

Des artisans locaux ainsi que des chômeurs seront employés.

Pour anecdotes nous indiquerons que le filetage des bornes d'incendie ne s'adapte pas au matériel des pompiers et qu'il faudra y remédier d'urgence.

La SOCOMI ne demande pas moins à la mairie qu'une participation de 50%, faisant valoir qu'elle emploie 140 ouvriers, et souhaite un contrat de 20 m³ par jour.

Certaines personnes réclament une réduction du prix de l'eau prétextant " ne pas avoir la pression désirée ".

La SDEI restera concessionnaire jusqu'à la fin 1980, la BRL jusqu'à la fin 1993. L'entreprise Ruas de St Jean du Gard a pris la relève.

Faisons un petit retour en arrière. Le 5 juillet 1936 arrive le grand jour de l'inauguration qui donnera lieu à de grandes festivités.

Les personnalités et les invités sont reçus en mairie dès 9h30. Si Mr le Préfet du Gard, Mr le Sénateur Bruguier, Mr Hubert Rouger maire de Nîmes se sont fait excuser, on note la présence des Sénateurs Bazile et Bosc, du Député Sylvestre, du Conseiller Général Mabelly, de Mr Lamorre Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, de Mr Blayac ainsi que de nombreux autres fonctionnaires. Le Maire, Raoul Gausson est entouré de MM. Raze et C. Gausson, adjoints et des membres du Conseil Municipal. La presse elle aussi est présente.

Un cortège se forme qui prend la direction des réservoirs du château. Au passage il admire toutes les fontaines qui ont été fort artistiquement décorées par les habitants des quartiers. Il gagne l'usine élévatoire puis le café de la Poste où l'apéritif est servi, avant le banquet d'une soixantaine de couverts à l'Hôtel de l'Orange.

MENU

Hors d'œuvres variés
Saumon froid du Rhin à la Parisienne
Filet de bœuf Charolais au Madère et champignons
Fonds d'artichaut au velouté

Poulets de Bresse rôtis
Haricots verts fins en salade
Fromages
Bombe pralinée
Gaufrettes Bretonnes
Fraises au sucre

Vins

Rosé, Blanc et Rouge du Pays
Château Neuf du Pape 1928
Champagne
Café - Fine.

Au dessert Mr Gausson prononce son discours :

" Messieurs,

la ville de Sommières et son Assemblée communale se réjouissent d'avoir pu vous réunir aujourd'hui et , en leur nom, je vous adresse nos remerciements pour l'aide bienveillante que vous nous avez apportée et pour les connaissances techniques que vous avez mises à notre disposition.

Grâce à ces connaissances et à cette aide, nous réalisons la mise en service de notre adduction d'eau potable. Sans doute reste-t-il encore bien des détails à mettre au point, mais la partie essentielle est terminée : l'eau coule à la disposition de tous et c'était là le fond même de notre ambition."

Suivent un historique des "tribulations" qui ont permis cette réalisation et de nombreux remerciements aux hommes politiques, aux techniciens, aux ouvriers, à la presse etc...

Prendront aussi la parole MM. Mabelly, Conseiller Général, Ferréol, Ingénieur, Roman, Ingénieur, Blayac, Géologue.

Les dames semblent donc exclues de ce repas entre hommes.

Quant à la population sommiéroise, elle a été conviée à la " Grande Fête Nautique Locale " offerte par la Municipalité et organisée par la Section Nautique du football Club Sommiérois.

PROGRAMME

10h : Salves d'artillerie, Inauguration du Ponton Nautique, allocutions.

11h : Courses aux Canards

16h : Course de 100m nage libre (1er prix un chronomètre, 2ème prix une casquette).

16h 30 : Exhibition de Plongeurs, Nage sous l'eau.

17h : Course de 50m nage libre réservée aux scolaires.

17h 15 : Grande Traversée de Sommières à la Nage (1200m - 1er prix une trousse pour homme, - 2ème prix une chemise Lacoste, - 3ème prix une bouteille de vin fin etc..).

18h : Grand concours de Joutes.

19h : Distribution des récompenses.

Il faut noter que le "speaker" est Mr Benoît et le "Chronométrateur" Mr Bouat.

Le soir un feu d'artifice sera tiré du haut de la tour.

Pour le sommiérois actuel, l'eau au robinet semble une chose naturelle et évidente et les consommations ne font que croître à cause du confort moderne. En 1936, voir couler l'eau dans sa maison représentait une véritable révolution.

Actuellement les eaux sont analysées par le laboratoire Buisson Bertrand sous contrôle de la DASS et les résultats affichés en mairie.

Voici ce qu'indique le dernier bulletin d'analyse de l'eau effectué le 1 juin 1994.

A. Mesures réalisées lors du prélèvement :

Couleur, odeur, saveur : conformes
Teneur en désinfectant : 0,18 mg/l (traitement Physique et stérilisation.).

B. Analyses bactériologiques :

Coliformes thermotolérants : 0 par 100ml (absence)
Coliformes : 0 par 100ml (absence dans 95%)
Streptocoques fécaux : 0 par 100ml (absence)
Bactéries aérobies revivifiantes à 22°C : 0 par ml (moins de 100)
Bactéries aérobies revivifiantes à 37°C : 0 par ml (moins de 20)

CONCLUSION pour la bactériologie : **POTABLE.**

C. Analyses physico chimiques :

Turbidité : 0 NTU (- de 2)

Conductivité : 576 micro-Siemens/cm

PH à 20°C : 7,40 (de 6,5 à 9)

CONCLUSION pour la chimie : **CONFORME** aux normes pour les éléments dosés.

Reste à savoir si au cours du banquet inaugural, la soixantaine de convives ont apprécié à sa juste valeur la qualité de l'eau sommiéroise.

Quelques cartes postales témoignent de l'état des lieux - Garanel et château - avant et après les travaux d'adduction d'eau.

1 carte éd. Vve Bigot (vue du moulin de Garanel)

1 carte éd. Bardou (intérieur du château : les casernes-temple romain !)

1 carte CIM marron (la tour, les réservoirs)

1 carte CIM (remise en état et aménagement de la terrasse devant les réservoirs)

1 carte CIM (tour et dôme des réservoirs)

1 carte CIM (barrage de Garanel et point de captage)

Ces trois cartes CIM sont en couleur et de qualité médiocre.

1 carte bleue éd. Pons N° 2415 (les remparts)

1 carte éd. APA Poux Aldui (la tour et les réservoirs de face
SERIE AL:

N°4 (très belle vue de la cour du château vers 1910)

N°32 (entrée du château)

N° 41 (cour intérieure du château)

1 carte éd. ELD N° 2243 (intérieur du château-temple romain !)

- 1 carte éd. BF Châlons N° 16 (cour du château)
- 1 carte Grimaud (Sommières - temple romain !)
- 1 carte éd. Grimaud (Sommières -la citadelle)
- 1 carte éd. Vve Bigot Bazar Sommiérois (cour du château)
- 1 carte éd. F Compan (les casernes du temps des romains
!!!!)
- 1 carte JBENP N°1 (porte du château- place d'armes 1901)
- 1 carte éd. Puech Série Pittoresque (ruines du château).

Une série de photographies montre l'avancement des travaux, le creusement des tranchées et des réservoirs, la construction de la station d'élévation. D'autres clichés ont été pris lors de l'inauguration : les personnalités, les fontaines décorées, les joutes sur Vidourle, la remise des récompenses.